



**Les Formations
spécialisées SSCT
des CSA
→ référence
décret du
20/11/2020**





Les F3SCT

Qu'est ce que c'est ?

- Le CHSCT disparaît pour laisser place à une formation spécialisée du comité social d'administration. Elle est mise en oeuvre si les effectifs du service atteignent les 200 agents, ou si des risques particuliers justifient sa mise en place en dessous de ce seuil (exemple des DDI).
- En cas d'absence de formation spécialisée, l'ensemble de leurs compétences sont exercées dans le cadre du CSA.
- Des formations spécialisées de site (exemple : cité administrative) ou de service peuvent être créées en complément de la formation spécialisée de comité.

→ décret du 20 novembre 2020



Formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des CSA

- 1) Leur organisation**
 - 2) Leur composition**
 - 3) Leurs attributions**
 - 4) Leur fonctionnement**
- visite guidée **ICI**



Les CSA

A vous de jouer !